

free



Madame Véronique HAITCE
Mairie - Goyrans
185 chemin des Crêtes
31120 Goyrans

Paris, le 05/04/2023

Objet : Remise Dossier Information Mairie

Réf(s) : 31148_001_05

Madame la Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé Lieu-dit SAINT MARTIN, 31120 GOYRANS.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Arnaud HENRI

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales



2530961368A0000160214

Free Mobile-Groupe Iliad

16, rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SIRET : 499247138 00021 - Société par actions simplifiée au capital de 365 138 779 €
Immatriculée au registre du commerce des sociétés de Paris sous le numéro RCS 499 247 138

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE

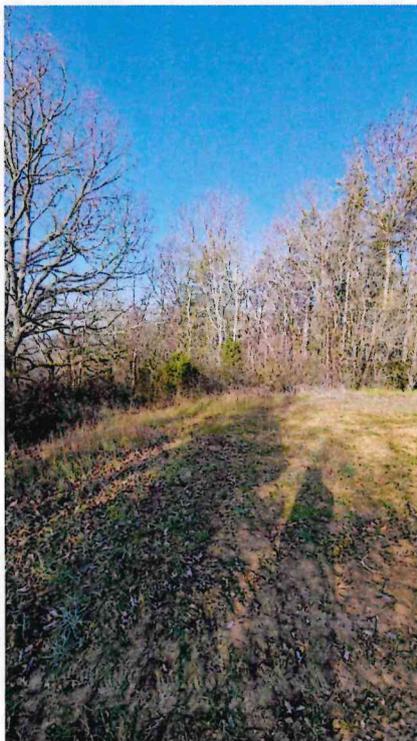


25309613684000160314

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 31148_001_05
ADRESSE DU SITE : Lieu-dit SAINT MARTIN
COMMUNE : 31120 GOYRANS
DATE : 05/04/2023

free



| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	GOYRANS
NOM DU SITE :	SAINT MARTIN_3
CODE SITE :	31148_001_05
ADRESSE :	Lieu-dit SAINT MARTIN - 31120 GOYRANS
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 526361.48, Y = 1830888.24 Longitude : 1.427796, Latitude : 43.476252

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Arnaud HENRI Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	ahenri@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	11
8. Déclaration ANFR	14
9. Plans du projet	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	21
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	21
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	22
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	23



2530961368A000160414

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Ce projet consiste à installer un pylône d'une hauteur de 42.00 mètres, support d'antennes, et notre zone technique au pied du pylône entourée d'un grillage sur un terrain situé Lieu-dit "Saint Martin" à GOYRANS

Le pylône ainsi que la zone technique seront entourés d'un grillage avec un portillon.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type		Panneaux	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuths (S1/S2/S3)		20° 140° 260°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
20°	4G 700 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	33	30.85	4°
140°	4G 700 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	33	30.85	4°
260°	4G 700 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	42.00 m	254.00 m	38 m	250.00 m	39.35 m	250.35 m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

2530961368A0000160514

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

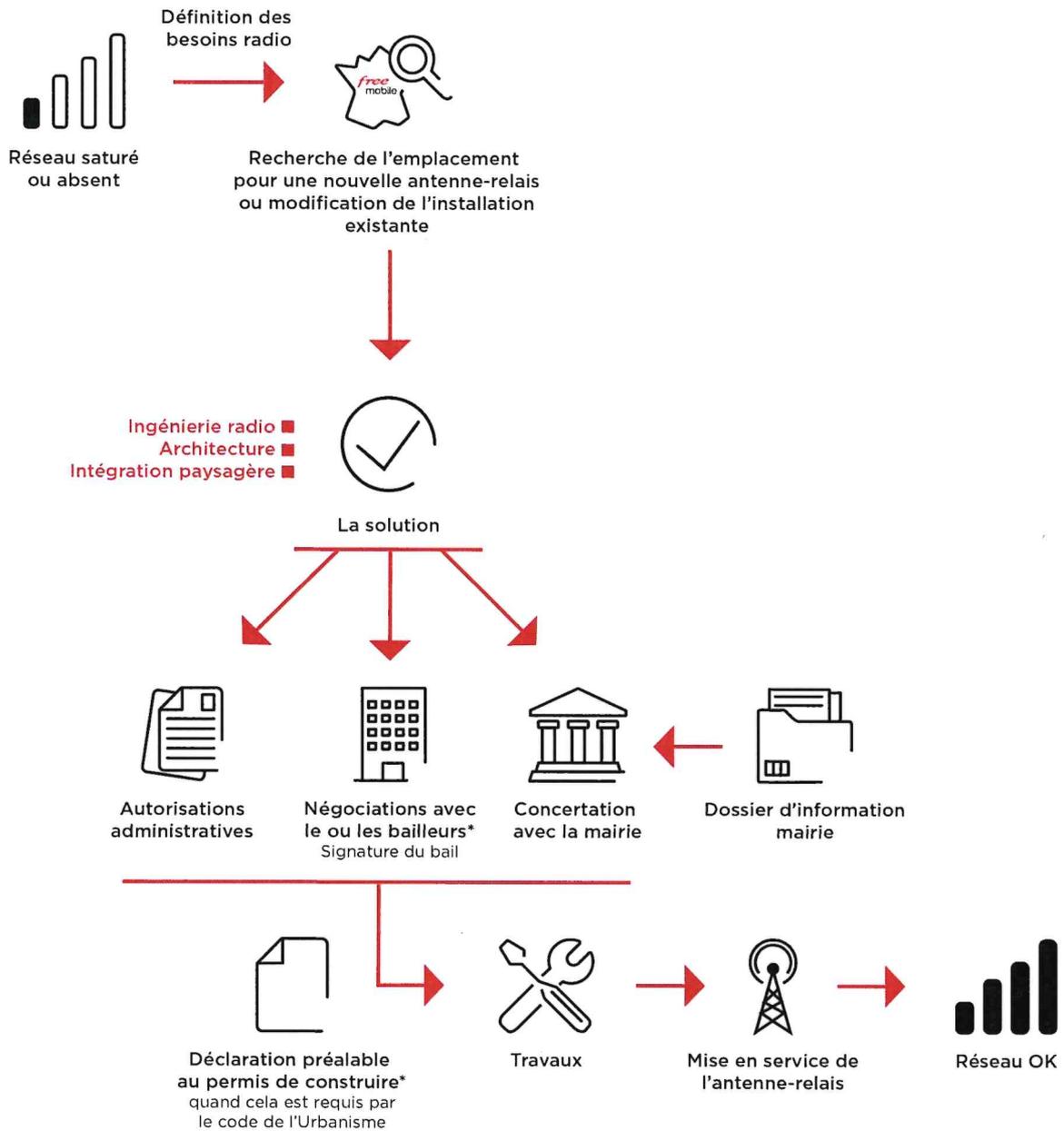
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Avril 2023
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Mai 2023
Début des travaux (prévisionnel)	Février 2024
Mise en service (prévisionnel)	Novembre 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.



L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Lieu-dit SAINT MARTIN
31120 GOYRANS

Coordonnées

Lambert II étendu

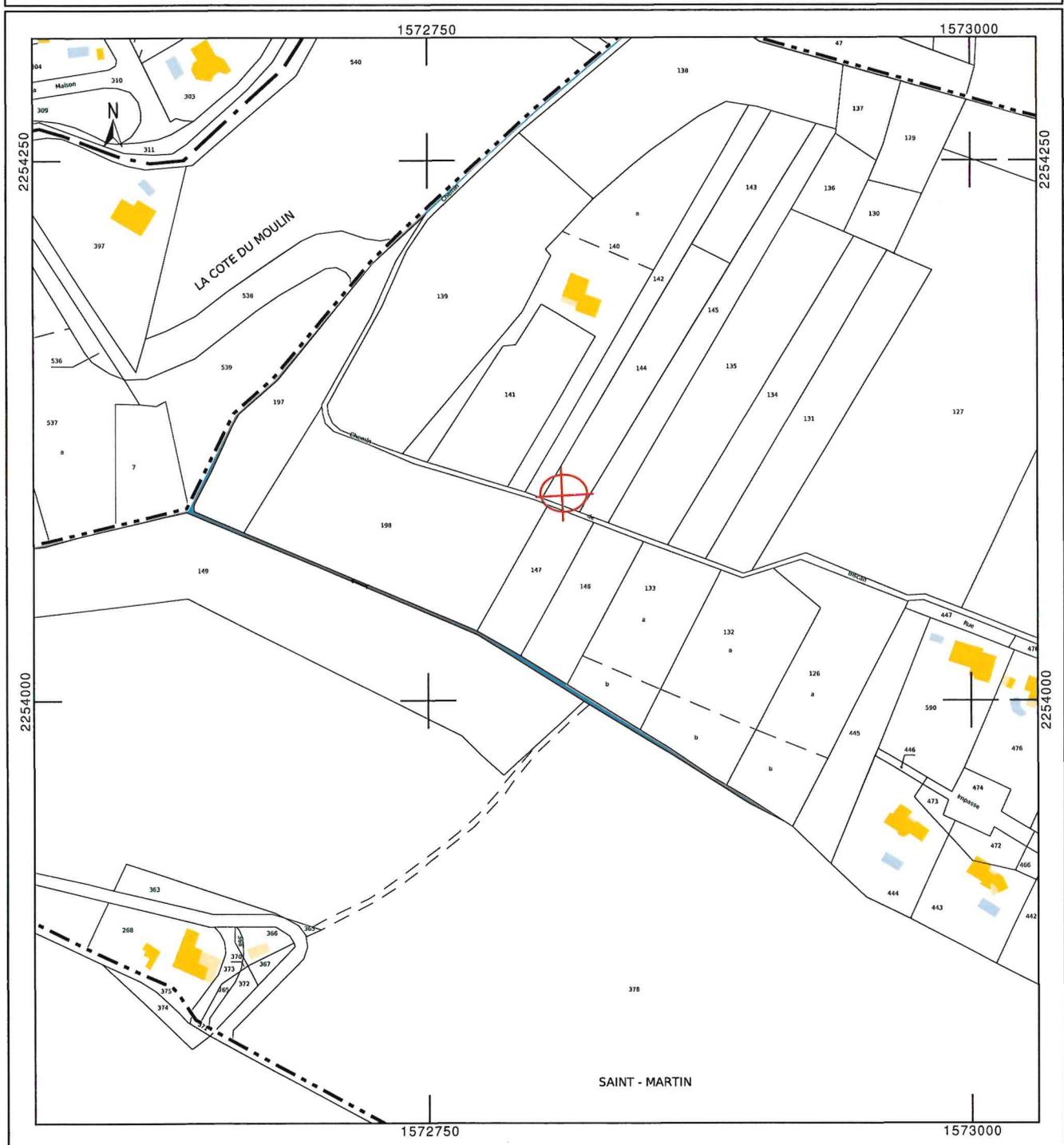
X = 526361.48
Y = 1830888.24

WGS 84

Longitude : 1.427796
Latitude : 43.476252

6. Plan de cadastre

Département : HAUTE GARONNE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : COLOMIERS BP20305 1 allée du GEVAUDAN Lundi au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H 31776 31776 COLOMIERS CEDEX tél. 05 62 74 23 50 -fax 05 62 74 23 67 cdf.colomiers@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : GOYRANS	----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : C Feuille : 000 C 01		
Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2500		
Date d'édition : 23/11/2022 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



2530961368A000160914

8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

9. Plans du projet



Coordonnées géographiques:
 Latitude: 43.476252° Longitude: 1.427796° Z: 212m
 Référence cadastrale:
 Section: C Parcelle: 144

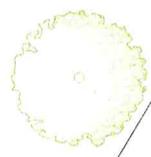
Ech: 1/1000
 0 10 20 30 40 50m

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage 	SAINT_MARTIN_3		Maître d'Oeuvre
	Adresse : Lieu dit "Saint Martin", 31120 GOYRANS		
PLAN DE MASSE			
ID: 31148_001_05	Etabli par: CAC	Date: 22/03/2023	Folio : 2 / 15
Phase: APS	Indice : A	Fichier: 31148_001_05_APS_SAINTE_MARTIN_3_IndA_20230322.dwg	
			Echelle : 1/1000

253096.1368A0000161014

free



Section : C
 Parcelle : 144
 Commune : GOYRANS

Ech: 1/500
 0 5 10 15 20m

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

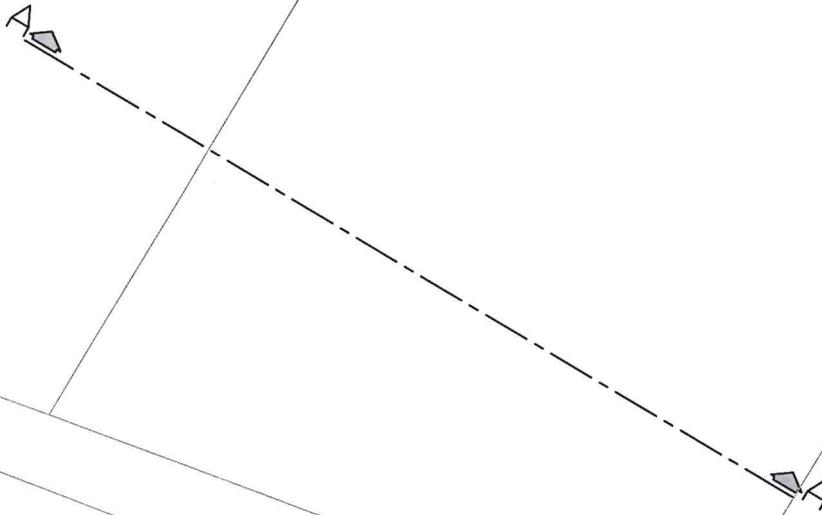
Maître d'Ouvrage 	SAINT_MARTIN_3				Maître d'Ouvre
	Adresse : Lieu dit "Saint Martin", 31120 GOYRANS				
	EMPLACEMENT MIS A DISPOSITION				
ID: 31148_001_05	Etabli par: CAC	Date: 22/03/2023	Folio : 5 / 15		
Phase: APS	Indice : A	Fichier: 31148_001_05_APS_SAINTE_MARTIN_3_IndA_20230322.dwg			Echelle : 1/500

free

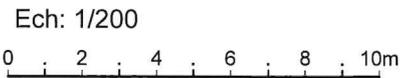


144

145

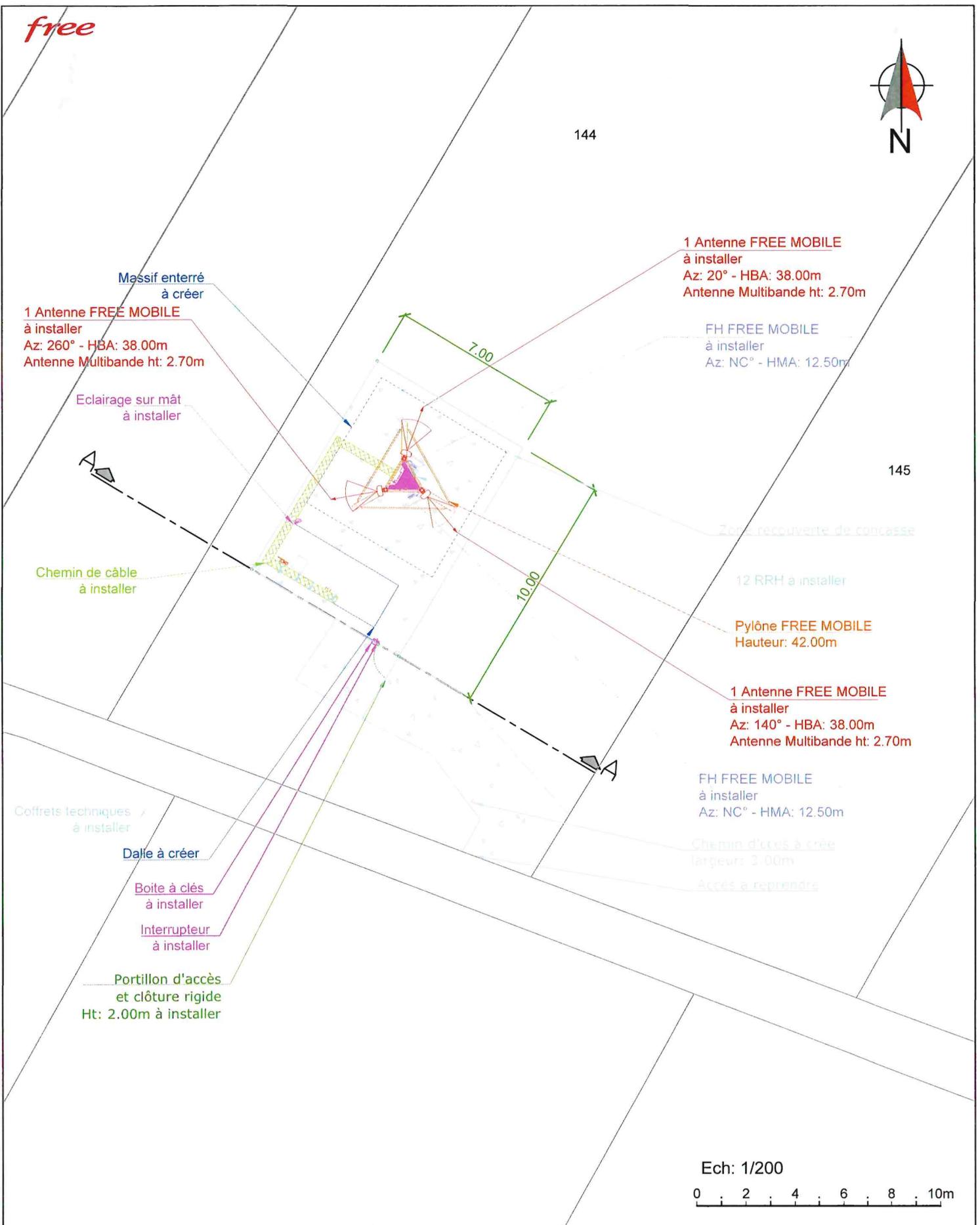


2530961368A0000161114



Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

	Maître d'Ouvrage				SAINT_MARTIN_3				Maître d'Ouvre			
	Adresse : Lieu dit "Saint Martin", 31120 GOYRANS											
	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT											
ID: 31148_001_05		Etabli par: CAC		Date: 22/03/2023		Folio : 7 / 15						
Phase: APS		Indice : A		Fichier: 31148_001_05_APS_SAINTE_MARTIN_3_IndA_20230322.dwg				Echelle : 1/200				



Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

<p>Maître d'Ouvrage</p> 	<p>SAINT_MARTIN_3</p>				<p>Maître d'Ouvre</p>
	<p>Adresse : Lieu dit "Saint Martin", 31120 GOYRANS</p>				
	<p>PLAN D'IMPLANTATION PROJET</p>				
	<p>ID: 31148_001_05</p>	<p>Etabli par: CAC</p>	<p>Date: 22/03/2023</p>	<p>Folio : 8 / 15</p>	
<p>Phase: APS</p>	<p>Indice : A</p>	<p>Fichier: 31148_001_05_APS_SAINTE_MARTIN_3_IndA_20230322.dwg</p>			<p>Echelle : 1/200</p>



2530961368A000161214



Section C
Parcelle 144

0.00m
212.00m NGF

Ech: 1/200



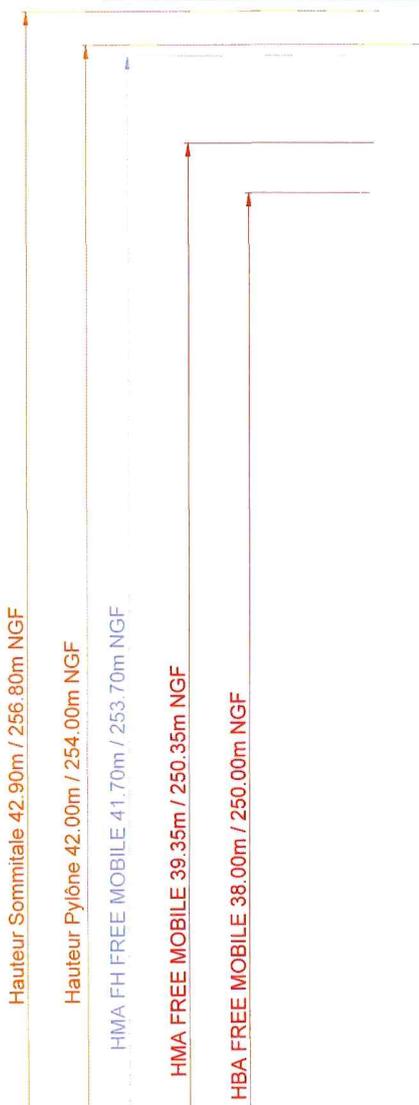
Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage 	SAINT_MARTIN_3				Maître d'Oeuvre
	Adresse : Lieu dit "Saint Martin", 31120 GOYRANS				
	PLAN D'ELEVATION EXISTANT				
ID: 31148_001_05	Etabli par: CAC	Date: 22/03/2023	Folio : 10 / 15		
Phase: APS	Indice : A	Fichier: 31148_001_05_APS_SAINTE_MARTIN_3_IndA_20230322.dwg			Echelle : 1/200

free

Prévoir un kit d'ajustement de verticalité suivant le type d'antenne

COUPE A-A



2 FH FREE MOBILE à installer
Az: NC - HMA: 41.70m

3 Antennes FREE MOBILE à installer
Az: 20°/140°/260°
Antenne Multibande ht: 2.70m

12 RRH à installer

Pylône FREE MOBILE ht: 42.00m

⚠ Accès aux postes de travail : sécurité collective et individuelle

Coffrets techniques à installer

Portillon d'accès et clôture rigide Ht: 2.00m à installer

Section C Parcelle 144

Dalle béton à créer

Massif pylône enterré à créer

0.00m 212.00m NGF

Ech: 1/200



Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage



SAINT_MARTIN_3

Maître d'Oeuvre

Adresse : Lieu dit "Saint Martin", 31120 GOYRANS

PLAN D'ELEVATION PROJET

ID: 31148_001_05

Etabli par: CAC

Date: 22/03/2023

Folio: 11 / 15

Phase: APS

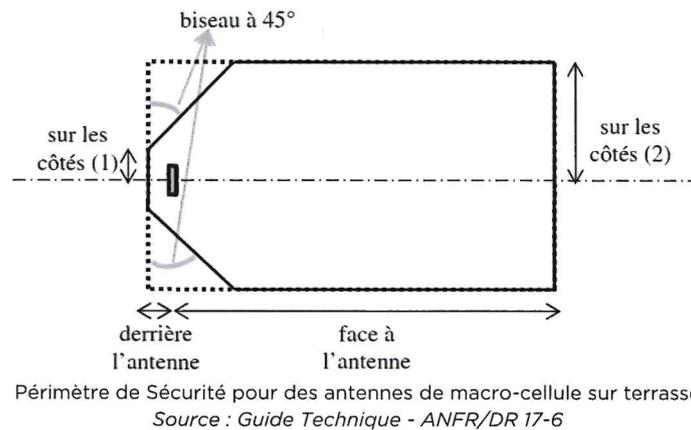
Indice: A

Fichier: 31148_001_05_APS_SAINTE_MARTIN_3_IndA_20230322.dwg

Echelle: 1/200

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

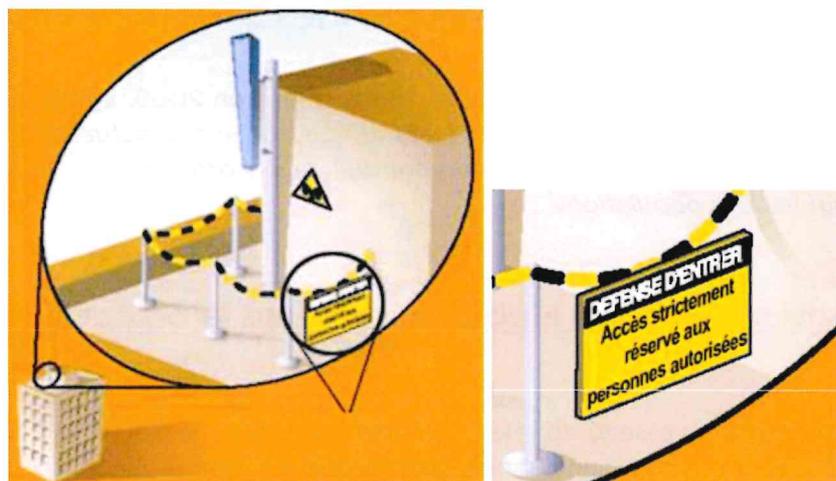
Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr



Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale

de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



2530961368A0000161414